

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU MERCREDI 22 FEVRIER 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **15 février 2017**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Stéphane **BEILVERT**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Mesdames Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***), Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*) et Messieurs Alain **BELLOUARD** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***), Christophe **BOUCARD** (*pas de pouvoir*).

Absente non excusée : Madame Stéphanie **ROBERT**.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le précédent compte-rendu de la réunion du **26 janvier 2017** amène la remarque suivante de la part de Monsieur Maurice **DEBÈGUE** : dans la partie des informations, il fallait lire concernant la salle socio-culturelle, « les murs du bâtiment ont été consolidés » et non pas « la charpente ». A l'issue de cette rectification, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, souhaite y rajouter un point :

- Modification de la Commission voirie – urbanisme et développement durable suite à la demande d'intégration de Monsieur Gérard **DANIEL**. Cette demande est acceptée.

Ensuite, Monsieur le Maire débute la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Avenants salle « La Passerelle »,
- Ouverture de crédits,
- Tableau des subventions
- Débat d'orientations budgétaires,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

ORDRE DU JOUR

Modification Commission voirie – urbanisme et développement durable : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Gérard **DANIEL** d'intégrer la Commission voirie – urbanisme et développement durable.

Délibération
n° 2017/04

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 15 pour - 1 abstention**) accepte cette proposition.

Suite à cette adjonction, la Commission voirie – urbanisme et développement durable est ainsi constituée :

Président : M. Sylvain **FAGOT**.

Vice-Président : M. Stéphane **BEILVERT**.

Conseillers Municipaux Membres : Mme Diane **DE BARROS**, Mme Elodie **CAILLAUD**, Mme Chantal **LE GARREC**, M. Alain **BÉNÉTEAU**, M. Christophe **BOUCARD**, M. Maurice **DEBÈGUE**, M. Frédéric **FRANÇOIS** et M. Gérard **DANIEL**.

En raison de la nomination en qualité de référent sécurité routière (*délibération du 15 décembre 2016*), Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** sera invité à chaque réunion de la commission ayant pour thème la voirie. Monsieur Gérard **DANIEL** souligne qu'il serait souhaitable également d'y convier Monsieur Thierry **COULAY**, responsable des services techniques. Monsieur le Maire entend ces sollicitations.

Avenants salle « La Passerelle » : Dans le cadre des travaux de finition de la construction de la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les avenants suivants :

Délibération
n° 2017/05

- avenant n° 2 : Entreprise **CARRE**
(*lot 13 : chauffage, ventilation, plomberie sanitaires*)

Cet avenant concerne une modification du diffuseur de la salle de spectacle, ainsi qu'une modification de la production ECS des sanitaires des loges ; ce qui entraîne une plus-value de **967,96 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **137 424,09 € H.T.** ou **164 908,91 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **137 111,68 € H.T.** ou **164 534,02 € T.T.C.** et passe après avenant n° 2 à **138 079,64 € H.T.** ou **165 695,57 € T.T.C.**

- avenant n° 3 : Entreprise **SMCC**
(*lot 6 – menuiseries extérieures alu*)

Cet avenant concerne l'ajout pour une bande Visual sur l'ensemble des menuiseries (non prévu au CCTP) ; ce qui entraîne une plus-value de **573,00 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **44 317,00 € H.T.** ou **53 180,40 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **40 709,00 € H.T.** ou **48 850,80 € T.T.C.**, passe après avenant n° 2 à **41 948,70 € H.T.** ou **50 338,44 € T.T.C.** et passe après avenant n° 3 à **42 521,70 € H.T.** ou **51 026,04 € T.T.C.**

.../...

.../...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Ouverture de crédits : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération
n° 2017/06

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **150 000,00 €**.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

• Travaux salle polyvalente « La Passerelle » opération 207 – compte 2313	→	89 670,00
• Travaux salle socio-culturelle (maison BOUTIN) opération 220 – compte 2313	→	15 000,00
• Travaux de voirie 2017 opération 225 – compte 2151	→	38 000,00
compte 2188	→	7 330,00
		<u>45 330,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**) à l'unanimité des présents, autorise l'engagement de ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif **2017**.

Tableau des subventions : Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal 2 tableaux : l'un concernant les propositions de subventions pour 2017 et le second l'état d'utilisation des salles et bâtiments communaux par les associations locales.

Délibération
n° 2017/07

Il expose au Conseil Municipal qu'en 2017, les subventions seront attribuées comme chaque année et qu'à partir de 2018 (selon un souhait de la commission sports – fêtes et vie associative), les subventions seront accordées selon certains critères comme les fréquences d'occupation des salles, les coûts d'entretien de ces locaux, les frais de chauffage, d'électricité...

En effet, Monsieur le Maire ne souhaite pas que les subventions deviennent une « dot » automatique.

Le nouveau mode de calcul sera étudié en concertation avec les associations.

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les subventions pour l'année **2017**.

			Vote Conseil Municipal
Ecoles	Ecole Maternelle	200,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Coop. Scolaire Sérigny	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour

.../...

.../...

			Vote Conseil Municipal
Ecoles (suite)	Coop. Scolaire La Ruche	200,00 €	1 ne prend pas part au vote 13 votants + 2 pouvoirs – 15 pour
	RASED	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Dépistage bucco-dentaire	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
Secteur social	Centre Communal d'Action Sociale	2 000,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Foyer socio-éducatif (CES de MARANS)	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Ligue Nationale contre le Cancer	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Secours Catholique	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Croix Rouge	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Resto du Cœur 17	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Solidarité du Pays Marandais (Banque alimentaire)	100,00 €	2 ne prennent pas part au vote 12 votants + 2 pouvoirs – 14 pour
Associations locales	A.S.A. (Association Sportive Andilly)	600,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Accord Parfait école associative : 23 enfants x 10 €	500,00 € 230,00 €	1 ne prend pas part au vote 13 votants + 2 pouvoirs – 15 pour
	Tennis Club d'ANDILLY école associative : 34 enfants x 10 €	500,00 € 340,00 €	2 ne prennent pas part au vote 12 votants + 2 pouvoirs – 14 pour
	A.C.A.S.	450,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Club Loisirs et Détente	150,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Gymnastique Volontaire	250,00 €	1 ne prend pas part au vote 13 votants + 2 pouvoirs – 15 pour
	Amicale de la Pétanque et du Palet	50,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Amicale Laïque	500,00 €	1 ne prend pas part au vote 13 votants + 2 pouvoirs – 15 pour
	Club Photo-Vidéo	150,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Le Jardin en folie	400,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Association Communale Chasse	200,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Bibliothèque	2 000,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Les Ailes de la Vie	150,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	17/Vins	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Ima'Djinn	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Les Zozos d'Aunis	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Association des Artistes de Lachatellerie	50,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Transues 4 x 4	50,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Yoseikan Budo	100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
	Divers	Chambre des Métiers (Chte-Mme)	360,00 €
Groupement Dévlpt Agricole Masc.		60,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
Groupement Dévlpt Agricole Fémi.		60,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
Association Départementale pour la Lecture		100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
Prévention Routière		100,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour
Association Combats poche de LA ROCHELLE		15,00 €	14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour

Débat d'orientation budgétaire : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, bien qu'il ne soit obligatoire que pour les communes de 3 500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Délibération
n° 2017/08

Le DOB est le schéma directeur du budget communal. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dotations de l'état baisseront cette année encore.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif **2016** qui s'établit comme suit :

.../...

.../...

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 282 406,33	1 443 614,85
Recettes	2 086 730,35	1 078 570,88
Résultats	+ 804 324,02	- 365 043,97

Résultat net → 439 280,05

Monsieur le Maire commente ces résultats : le résultat de fonctionnement est le chiffre habituel quant au déficit de la section d'investissement, elle est due à 2 emprunts qui n'ont pas été réalisés mais qui avaient été inscrits au budget primitif. Monsieur le Maire précise que le recours à l'emprunt sera nécessaire en 2017 afin de financer les travaux de la salle socio-culturelle.

Après cet exposé, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets envisageables à inscrire au budget primitif 2017 :

- Ressources humaines :
 - * 2 nouveaux postes :
 - Agent de Surveillance de la Voie Publique à recruter
 - Titularisation de la directrice ACM à la rentrée 2017 (catégorie B)
 - * volonté d'impliquer les responsables de pôles en leur allouant une somme annuelle à ne pas dépasser pour l'achat de fourniture, matériel... C'est déjà le cas en cuisine et pour l'ACM, désormais, il en sera de même pour le service technique.
- Salle « La Passerelle » :
 - * fin du paiement des factures 200 000 €
 - * achat de praticables (scènes) 5 000 €
 - * achat de tables rectangulaires 2 000 €

soit une estimation de 207 000 €
- Voirie :
 - * rue du Grand Moulin Phase 1 65 000 €
 - * rue du Grand Moulin Phase 2 75 000 €
 - * rue des Moulins « Sérigny » 10 000 €
 - * rue des Groies 25 000 €
 - * cheminement doux / Intermarché 20 000 €

soit une estimation de 195 000 €

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il existe dans le budget fonctionnement une ligne de crédit réservée pour la voirie, ce qui permettra de financer des projets de rénovation comme les trottoirs de la rue des Moulins, par exemple.

- Aménagement du centre bourg :
 - * Phase 1 : étude d'aménagement 50 000 €
- Espace socio-culturel :
 - * bâtiment 420 000 €
 - * honoraires 26 000 €
 - * mobilier extérieur 16 000 €

.../...

.../...

* aménagement extérieur	30 000 €
* mobilier bibliothèque	20 000 €
* mobilier espace jeunes	10 000 €

soit une estimation de 522 000 €, des subventions seront demandées.

- Aire de jeux de l'école maternelle :

* Jeu	(partagés avec LONGÈVES)	9 500 €
-------	----------------------------------	---------

- Camion du service technique :

* Achat d'un camion plateau neuf	30 000 €
----------------------------------	----------

L'ancien camion IVECO sera conservé jusqu'à sa fin.

- Columbarium :

* Construction d'une extension au columbarium :	5 000 €
---	---------

Monsieur Maurice **DEBÈGUE** fait remarquer qu'il faudrait songer à l'extension du cimetière.

- Autres investissements :

* achat terrain GORCHON	15 000 €
* murs du cimetière	5 000 €
* aménagement des écoles	14 087,05 €
* logiciel du cimetière	5 000 €
* matériel informatique des écoles	5 000 €

Au total, les dépenses d'investissements pour **2017** s'élèveraient à **1 062 587,05 €**.

Monsieur le Maire présente ensuite les recettes possibles pour l'année **2017** :

• subventions « La Passerelle » :	400 000 €
• subvention Espace socio-culturel :	149 000 €
• subventions bâtiments communaux :	33 587,05 €
• FCTVA :	(estimations) 70 000 €
• taxe aménagement :	(estimations) 30 000 €
• emprunts :	380 000 €

Au total, les recettes d'investissement pour **2017** s'élèveraient à **1 062 587,05 €**.

Madame Chantal **LE GARREC** fait remarquer qu'il faudrait informer les entreprises de la perception de la T.L.P.E. (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) car le Conseil Municipal a délibéré (*délibération du 23 juin 2016*) à cet effet pour bénéficier de nouvelles recettes.

Monsieur le Maire précise que toutes ces données seront rediscutées en Commission finances, mais il estime que la marge de manœuvre est souple d'autant que la commune a un taux d'endettement moyen avec un taux d'imposition bas. Il rappelle que le budget devra être construit en perspective des 3 années à venir : il faudra envisager à terme la rénovation de la salle des fêtes, celle du chauffage des écoles et enfin l'aménagement du centre bourg : la commune restera-t-elle à l'état de projet ou passera-t-elle à celui de réalisation ? Enfin, il faut réaliser tous les ans des travaux de voirie.

.../...

.../...

La présentation n'appelle pas d'observations ni de questions.
Le DOB est donc voté à l'unanimité (**14 votants + 2 pouvoirs – 16 pour**).

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Réunion de la CDAC le **16 mars 2017** à **SURGÈRES** pour l'étude du dossier d'**Intermarché** et de celui du magasin **Lidl**.
- Le **8 mars 2017** à 14 h 30, première commission de travail avec le cabinet d'architectes urbanistes pour établir l'état des lieux du centre bourg avant d'engager une réflexion sur son aménagement.
- Le **28 février 2017** à **CHARRON**, rencontre PLUih sur « les dents creuses » et le **21 mars 2017** à **ANDILLY**, réunion relative à l'expertise des projets dans le cadre du PLUih.
- Le **5 avril 2017** à **ANDILLY**, salle « La Passerelle », assemblée générale de l'**UNIMA**. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane **BEILVERT** pour qu'il fasse un point sur les différents dossiers « voirie » :
 - * le nouveau sens de circulation est en place suite à l'aménagement par le Conseil Départemental de l'îlot rue des Raisés.
Suite à ce nouveau sens de circulation, la rue du Logis est de plus en plus empruntée. La Commission voirie – urbanisme et développement durable suggère de changer le sens de circulation autour du Monument aux Morts et d'établir une priorité à droite en faveur des personnes descendant la rue du Logis.
Rue des Groies, une étude sera engagée concernant l'écoulement des eaux pluviales.
 - * une réflexion sera engagée concernant la rue de Bel Air afin de faire ralentir les véhicules.
 - * rue Saint Nicolas : les cédez-le-passage de l'impasse du Puits Gaulois et de l'impasse de l'Or Blanc seront enlevés et la priorité à droite sera instaurée sur la rue Saint Nicolas afin de juguler la vitesse.
 - * évocation des 2 chemins de remembrement débouchant sur la RD 137.
 - * une zone 70 sera mise en place, après avis du Conseil Départemental en amont du giratoire sur la RD 137.
- Monsieur le Maire fait ensuite le point sur les travaux de bâtiments en cours :
 - * salle socio-culturelle : travaux de gros-œuvre en partie sous-traités par DELTA CTP à La Briqueterie.
 - * salle « La Passerelle » : Monsieur le Maire fait part de son mécontentement vis-à-vis de certaines entreprises qui n'ont pas terminé le chantier ou pour des causes de dysfonctionnement. Cet état de fait empêche les derniers paiements et ne permet pas le versement des subventions attendues.
 - * le jeu de l'école maternelle a été réceptionné et en cours de montage.
- Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe à la jeunesse, informe le Conseil Municipal que les enfants du Centre de loisirs participeront au stage de cirque qui aura lieu à la salle des fêtes **du 20 au 24 février 2017**, organisé par l'association les Kara circassiens et au spectacle de fin de stage le **vendredi 24 février 2017** à 18 h à la salle des fêtes.
L'ACM organise le **28 février 2017** un défilé pour le carnaval, suivi à 16 h d'une petite fête afin de remercier **GROUPAMA** et Monsieur Louis **BOUCARD** du don de gilets jaunes pour la sécurité des enfants.

.../...

.../...

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mesdames Valérie **BLANC-MONTUS** et Chantal **LE GARREC** pourront faire partie de la Commission vie sociale de la Communauté de Communes **Aunis Atlantique**. L'une en qualité de titulaire et la seconde en qualité de suppléante.
Il évoque la tenue du premier CIAS mais déplore l'absence de l'insertion dans ce projet.
Il annonce que l'atelier d'insertion **La Briqueterie** doit quitter les locaux qu'il occupait à **LA GRÈVE-SUR-MIGNON**.
- Madame Elodie **CAILLAUD** présente au Conseil Municipal le projet des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et hors CMJ : « Vendredi tout est permis ». Ils organisent une soirée de défis le **vendredi 21 avril 2017** à la salle « La Passerelle ».
Elle rend compte également du souhait de 2 jeunes du CMJ pour l'acquisition d'un module supplémentaire au skate-park, une poubelle, un banc et un tableau d'affichage.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** soulève à cette occasion l'intrusion des cycles à moteurs sur le skate-park ainsi que la saleté du site due aux joueurs de foot qui viennent y gratter leurs chaussures. L'association sera contactée à ce propos.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** demande ce qu'ont donné les recherches archéologiques entreprises sur le site du nouveau lotissement « Le Clos des Fleurs », rue du Cimetière et si le lotisseur a sollicité un nom de rue pour la voie qui sera créée. Monsieur le Maire répond que peu de choses significatives ont été découvertes et qu'aucune demande pour le nom de rue n'a été faite. Monsieur Maurice **DEBÈGUE** demande également si les travaux du lotissement de « **Sérigny** », « Les Terres du Levant », avaient débuté. Il lui est répondu par l'affirmative.
Il signale aussi que des ornières ont été faites entre le square des Rossignols et la rue des Hirondelles par un particulier mais la commune ne peut pas intervenir, la voirie de ce square étant encore privée. Monsieur le Maire signale que suffisamment de signatures ont été recueillies pour lancer la procédure de rétrocession de cette rue.
- Madame Elodie **CAILLAUD** s'interroge sur la demande qui a été faite par l'association Brico-mégadélire à la commune d'**ANDILLY** concernant un local. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** répond que cette question sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission sports – fêtes et vie associative.
- Monsieur Gérard **DANIEL** trouve que le broyage de végétaux est coûteux et qu'il pourrait peut-être être réalisé par les services techniques. Monsieur le Maire lui répond qu'il est parfois moins coûteux d'avoir affaire à un prestataire que de faire exécuter le travail par les agents communaux. Monsieur Gérard **DANIEL** a suivi un camion de collecte « déchets plastique » CYCLAD mais n'a rien remarqué d'anormal.
Monsieur Gérard **DANIEL** s'interroge également sur la remise en état de son terrain suite aux travaux de la rue du Grand Moulin.
- Monsieur Hervé **LORIOUX** s'interroge sur l'opportunité des stops rue des Noues au lieu de cédez-le-passage. Le point sera examiné en commission voirie – urbanisme et développement durable.
- Monsieur le Maire clos la réunion par la présentation du bulletin communal nouvelle version.

5 délibérations ont été prises (du n° 2017/04 au n° 2017/08) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	<i>Absent excusé</i>
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale déléguée	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale déléguée	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale déléguée	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	<i>Absente non excusée</i>
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	